



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 229**

**publié le 26 septembre 2024**

<b>Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) - Séance plénière exceptionnelle du mardi 24 septembre 2024.....</b>	<b>3</b>
• I.Non maintien de la chaire politique publique territoriale.....	4
<b>Décisions émanant de l'administration générale (AG) .....</b>	<b>5</b>
• Décision tarifaire modificative n° 2024-82 AG du 18 juillet 2024 - Tarif des actions de formation -Année universitaire 2024-2025.....	6
• Décision tarifaire modificative n° 2024-106 AG du 10 septembre 2024 – Tarifs des actions de formation-Année universitaire 2024-2025 .....	15
<b>Décisions émanant de de la direction nationale des formations (DNF) .....</b>	<b>22</b>
• Note de règlement n°2024-13/DNF du 25 septembre 2024 portant modification à la note de règlement n° 2024-11/DNF du 4 septembre 2024, relative aux mesures transitoires concernant le diplôme d'ingénieur du Cnam en Hors Temps de Travail à partir du 1er septembre 2024 ...	23
<b>Actes publiés à titre informatif .....</b>	<b>25</b>
• Décision n° 2024-100 AG du 17 septembre 2024 portant désignation des représentants des personnels des bibliothèques, personnels de documentation et personnels de magasinage du groupe 3 au sein de la commission paritaire d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers .....	26

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) -  
Séance plénière exceptionnelle du mardi 24 septembre 2024**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière exceptionnelle  
Mardi 24 septembre 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

**1 : non maintien de la chaire politique publique territoriale**

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 24 septembre 2024, donne un avis défavorable à l'unanimité au maintien de la chaire de professeur du Cnam "politiques publiques territoriales", sur le fondement de l'argumentaire contenu dans la notice de présentation jointe en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 septembre 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Annexe I – Notice de présentation\_ Non maintien de la chaire « Politiques publiques territoriales »

## **Décisions émanant de l'administration générale (AG)**

## DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 2024-82-AG

### Tarif des actions de formation Année universitaire 2024-2025

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;  
Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;  
Vu le règlement intérieur du Cnam ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

DECIDE :

#### Article 1 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public
- Pour les seules inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
  - les étudiants boursiers sur critères sociaux
  - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
  - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
  - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

#### Article 2 - Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (35 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)

1

- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice
- Ainsi que, hors le cas des inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
  - les étudiants boursiers sur critères sociaux
  - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
  - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
  - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

### Article 3 - Tarifs 2024-2025

Les tarifs du centre cnam Paris (colonne « entité ») s'applique lorsque la formation est réalisée sur deux années consécutives. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En cas de non validation de toutes les UES pour une inscription en « formule package » LP, masters et mastères spécialisés et/ou suite à une VAE partielle, sur une année :

-la poursuite de formation se fera sous la « formule à la carte », mais uniquement si le nombre des UES qui restent à valider est inférieur ou égal à 1/3 du nombre total des UES constituant le package.

-si le nombre des UES qui restent à valider est supérieur à 1/3 du nombre total des UES constituant le package, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-IDF	LP11201A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention logistique et transports internationaux parcours Responsable organisation et achats de transport internationaux et multimodaux	8 384	-
ENJMIN	MR13000A	1	Master Sciences, technologies, santé mention audiovisuel médias interactifs numériques, jeux parcours Audiovisuel, médias interactifs et jeux	500	250
ENPo1	CPN9500A	40	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	1 610	805
ENPo1	CPN9500A	41	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	3 220	1 610
ENPo1	CPN9500A	42	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	4 830	2 415
ENPo1	CPN9500A	43	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	6 440	3 220
EPNo1	CPN9500A	90	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	2 800	1 400
EPNo9	ACT208	1	Actuariat contemporain	450	180

EPN09	AMF8	1	Certification AMF : formule intensive pour les élèves inscrits au Cnam pour l'année en cours	60	60
EPN09	AMF9	1	Certification AMF : formule intensive pour les élèves non-inscrits au Cnam pour l'année en cours	100	100
EPN09	AMFA	1	Examen certifié AMF	80	80
EPN09	LP100B70	1	Conseil, souscription, gestion de produits d'assurances	940	-
EPN09	MR10701A	10	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1760
EPN09	MR10701A	11	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1640
EPN09	MR10701A	12	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1520
EPN09	MR10701A	13	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1400
EPN09	MR10701A	14	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1280
EPN09	MR10701A	15	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1160
EPN09	MR10701A	16	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	1040
EPN09	MR10701A	17	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	920
EPN09	MR10701A	18	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3760
EPN09	MR10701A	19	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3640
EPN09	MR10701A	20	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3520
EPN09	MR10701A	21	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3400
EPN09	MR10701A	22	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3280
EPN09	MR10701A	23	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3160
EPN09	MR10701A	24	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	3040
EPN09	MR10701A	25	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2920
EPN09	MR10701A	26	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2800
EPN09	MR10701A	27	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2680

EPN09	MR10701A	28	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2560
EPN09	MR10701A	29	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2440
EPN09	MR10701A	30	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2320
EPN09	MR10701A	31	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	-	2200
EPN09	MR10702A	10	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1760
EPN09	MR10702A	11	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1640
EPN09	MR10702A	12	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1520
EPN09	MR10702A	13	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1400
EPN09	MR10702A	14	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1280
EPN09	MR10702A	15	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1160
EPN09	MR10702A	16	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	1040
EPN09	MR10702A	17	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	920
EPN09	MR10702A	18	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3760
EPN09	MR10702A	19	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3640
EPN09	MR10702A	20	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3520
EPN09	MR10702A	21	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3400
EPN09	MR10702A	22	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3280
EPN09	MR10702A	23	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3160
EPN09	MR10702A	24	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	3040
EPN09	MR10702A	25	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2920
EPN09	MR10702A	26	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2800
EPN09	MR10702A	27	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2680

EPN09	MR10702A	28	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2560
EPN09	MR10702A	29	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2440
EPN09	MR10702A	30	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2320
EPN09	MR10702A	31	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	-	2200
EPN09	MR10703A	10	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1760
EPN09	MR10703A	11	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1 640
EPN09	MR10703A	12	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1 520
EPN09	MR10703A	13	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1 400
EPN09	MR10703A	14	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1 280
EPN09	MR10703A	15	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1 160
EPN09	MR10703A	16	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	1040
EPN09	MR10703A	17	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	920
EPN09	MR10703A	18	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3760
EPN09	MR10703A	19	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3640
EPN09	MR10703A	20	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3520
EPN09	MR10703A	21	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3400
EPN09	MR10703A	22	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3280
EPN09	MR10703A	23	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3160
EPN09	MR10703A	24	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	3040
EPN09	MR10703A	25	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2920
EPN09	MR10703A	26	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2800
EPN09	MR10703A	27	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2680

EPN09	MR10703A	28	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2560
EPN09	MR10703A	29	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2440
EPN09	MR10703A	30	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2320
EPN09	MR10703A	31	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	-	2200
EPN09	MR10704A	10	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1760
EPN09	MR10704A	11	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1 640
EPN09	MR10704A	12	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1 520
EPN09	MR10704A	13	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1 400
EPN09	MR10704A	14	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1 280
EPN09	MR10704A	15	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1 160
EPN09	MR10704A	16	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	1040
EPN09	MR10704A	17	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	920
EPN09	MR10704A	18	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3760
EPN09	MR10704A	19	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3640
EPN09	MR10704A	20	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3520
EPN09	MR10704A	21	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3400
EPN09	MR10704A	22	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3280
EPN09	MR10704A	23	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3160
EPN09	MR10704A	24	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	3040
EPN09	MR10704A	25	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2920
EPN09	MR10704A	26	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2800
EPN09	MR10704A	27	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2680

EPN09	MR10704A	28	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2560
EPN09	MR10704A	29	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2440
EPN09	MR10704A	30	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2320
EPN09	MR10704A	31	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Gestion de patrimoine	-	2200
EPN09	MR12600A	10	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 760
EPN09	MR12600A	11	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 640
EPN09	MR12600A	12	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 520
EPN09	MR12600A	13	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 400
EPN09	MR12600A	14	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 280
EPN09	MR12600A	15	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 160
EPN09	MR12600A	16	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	1 040
EPN09	MR12600A	17	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	920
EPN09	MR12600A	18	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 760
EPN09	MR12600A	19	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 640
EPN09	MR12600A	20	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 520
EPN09	MR12600A	21	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 400
EPN09	MR12600A	22	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 280
EPN09	MR12600A	23	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 160
EPN09	MR12600A	24	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	3 040
EPN09	MR12600A	25	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 920
EPN09	MR12600A	26	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 800
EPN09	MR12600A	27	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 680
EPN09	MR12600A	28	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 560
EPN09	MR12600A	29	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 440
EPN09	MR12600A	30	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 320
EPN09	MR12600A	31	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	-	2 200
EPN09	MR126B20	1	Modélisation actuarielle du risque	3 850	-
EPN09	MR13601A	32	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1 410
EPN09	MR13601A	33	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1 380
EPN09	MR13601A	34	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1 320

EPN09	MR13601A	35	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1250
EPN09	MR13601A	36	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1150
EPN09	MR13601A	37	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1075
EPN09	MR13601A	38	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	1000
EPN09	MR13601A	39	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2910
EPN09	MR13601A	40	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2880
EPN09	MR13601A	41	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2820
EPN09	MR13601A	42	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2750
EPN09	MR13601A	43	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2650
EPN09	MR13601A	44	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2575
EPN09	MR13601A	45	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2500
EPN09	MR13601A	46	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2375
EPN09	MR13601A	47	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2250
EPN09	MR13601A	48	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	-	2160
EPN09	UA122V	1	Mémoire actuariat	460	230
EPN11	CS13400A	1	Certificat de spécialisation Connaitre la France	-	160
EPN11	CS13500A	1	Certificat de spécialisation Découvrir la France	-	80

EPN11	TICARA	1	Accompagnement à la recherche action	920	460
EPN11	TICARA2	2	Accompagnement à la recherche action - 10h	1 840	920
EPN14	DRM125	1	Méthodes et techniques juridiques	300	150

#### Article 4 - Validité de la présente décision

La présente décision tarifaire complète la décision tarifaire 2024 - 39 - AG du 4 avril 2024

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2024

L'administratrice générale

Pour l'administratrice générale  
et par délégation

Florian CAHAGNE  
Directeur général des services

## DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 2024-106-AG

### Tarif des actions de formation Année universitaire 2024-2025

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;  
Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;  
Vu le règlement intérieur du Cnam ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

DECIDE :

#### Article 1 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public
- Pour les seules inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
  - les étudiants boursiers sur critères sociaux
  - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
  - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
  - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

#### Article 2 - Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (35 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)

- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice
- Ainsi que, hors le cas des inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
  - les étudiants boursiers sur critères sociaux
  - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
  - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
  - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

### Article 3 - Tarifs 2024-2025

Les tarifs du centre cnam Paris (colonne « entité ») s'appliquent lorsque la formation est réalisée sur deux années consécutives. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En cas de non validation de toutes les UES pour une inscription en « formule package » LP, masters et mastères spécialisés et/ou suite à une VAE partielle, sur une année :

-la poursuite de formation se fera sous la « formule à la carte », mais uniquement si le nombre des UES qui restent à valider est inférieur ou égal à 1/3 du nombre total des UES constituant le package.

-si le nombre des UES qui restent à valider est supérieur à 1/3 du nombre total des UES constituant le package, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-IDF	ING0100B	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Topographie et Génie de l'aménagement En apprentissage	10 235	
CN-ENT	CC16700A	1	Certificat de compétences Concevoir, gérer et piloter des projets (action, dispositifs, parcours) de formation et de certification	4 843	2 422
CN-ENT	CC16700A	1	Certificat de compétences Concevoir, gérer et piloter des projets (action, dispositifs, parcours) de formation et de certification	3 450	-
CN-ENT	CC16800A	1	Certificat de compétence Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	3 857	1 663
CN-ENT	CC16800A	1	Certificat de compétences - Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	2 450	-
CN-ENT	CC4500A	1	Certificat de compétence Pratiques de médiation	675	-
CN-ENT	CC7800A	1	Certificat de compétence Consultant en insertion dans le domaine du handicap	466	-
CN-ENT	CCH201	1	Conduite de dispositifs de médiation singulière (la formation de coach professionnel au Cnam)	3 150	1 575
CN-ENT	CP2900A	1	Certificat professionnel Chargé d'information, d'accueil et d'orientation	7 700	2 316

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	CPN9800A	1	Titre RNCP Niveau 6 Responsable de projets de formation	8 610	4 464
CN-ENT	CPN98B10	1	Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	3 564	1 782
CN-ENT	CS10300A	1	Certificat de spécialisation Intelligence Artificielle en Santé	4 800	2 400
CN-ENT	CS12500A	1	Certificat de spécialisation - Psychologie existentielle et accompagnement des transitions professionnelles et de vie (inscription au mémoire)	409	-
CN-ENT	DIU0400A	1	Diplôme inter-universitaire Philosophie, éthique, design dans les domaines de la Santé et du Soins (inscription au mémoire)	652	-
CN-ENT	DU00100A	1	Diplôme d'Université S'initier à la e-santé	1 280	-
CN-ENT	DU00200A	1	Diplôme d'Université Se spécialiser en e-santé	2 556	-
CN-ENT	DU00300A	1	Diplôme d'Université Coordonnateur de parcours en santé	4 032	2 242,5
CN-ENT	ERG220	1	Concevoir en ergonomie : modèles et outils	2 160	1 080
CN-ENT	ERG226	1	Concevoir en ergonomie : conduite de projets	2 205	1 110,5
CN-ENT	ERG227	1	Innover et concevoir des produits et services	2 160	1 080
CN-ENT	FCCA05	1	Conception et dimensionnement de structures en matériaux composites	2 160	1 080
CN-ENT	FCFF03	1	Formation de formateur certification APPV	1 386	761
CN-ENT	FCPL01	1	Initiation aux matières plastiques : les thermoplastiques	1 625	813
CN-ENT	FCPL04	1	Comment aborder un problème de collage - Exemples - Applications	1 380	690
CN-ENT	FCPL07	1	Caractérisations mécanique et rhéologique des polymères	1 760	880
CN-ENT	FCPL18	1	Perméabilité des polymères aux gazs et aux petites molécules organiques - Relation structure - Propriétés	1 020	510
CN-ENT	FCTP52	1	Pratique et interprétation de l'inventaire d'intérêts professionnels et d'aide à l'orientation Horizons de carrière-R	602	301
CN-ENT	FCTP55	1	Sens de la vie, sens du travail : orientation de la carrière et des choix fondamentaux de vie	600	300
CN-ENT	LP11501A	3	Licence professionnelle – Chef.fe de projet handicap et emploi (inscription au mémoire)	867	-
CN-ENT	LP11502A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	851	-
CN-ENT	MCA003	1	Bonifier son expertise en œnologie et sommellerie	2 280	1 140
CN-ENT	MCA011	1	Organisations, professionnels : en route vers le bas carbone !	1 064	532
CN-ENT	MCA012	1	Gérer les conflits dans la relation client	420	210
CN-ENT	MCE002	1	Clés pour manager sa première équipe	1 064	532
CN-ENT	Module 11	1	Fabrication additive des matériaux céraliques : du design au produit	2 700	1 418
CN-ENT	Module 5	1	Mise en forme des céramiques par voie sèche : atomisation et pressage	2 250	1 176

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	Module 6	1	Mise en forme des céramiques par voie plastique : extrusion, injection	2 700	1 418
CN-ENT	Module 8	1	Céramiques techniques : matériaux et procédés associés	2 700	1 418
CN-ENT	MR142B10	1	Découverte des champs et des actions de l'ergonomie	2 728	1 364
CN-ENT	MR142B10	1	Santé et performance au travail. Rencontre avec l'ergonomie	2 400	-
CN-ENT	MR142B20	1	Méthodes avancées et mobilisation de savoirs scientifiques pour les ergonomes	6 518	3 259
CN-ENT	MR142B20	1	Méthodes avancées et mobilisation de savoirs scientifiques pour les ergonomes	5 215	-
CN-ENT	MR142B40	1	Analyser et agir sur les conditions de travail	4 725	2 363
CN-ENT	MR142B40	1	Analyser et agir sur les conditions de travail	3 780	-
CN-ENT	MR142B50	1	Modèles de l'activité et méthodes d'analyse	3 900	1 950
CN-ENT	MR142B50	1	Modèles de l'activité et méthodes d'analyse	3 120	-
CN-ENT	MR142B60	1	Analyse ergonomique des situations de travail	2 450	1 225
CN-ENT	MR142B60	1	Analyse ergonomique des situations de travail	2 000	-
CN-ENT	MR142B70	1	Concevoir des situations de travail, des produits et des services : approches ergonomiques (en ligne)	5 075	2 538
CN-ENT	MR142B70	1	Concevoir des situations de travail, des produits et des services : approches ergonomiques (en ligne)	4 040	-
EPN11	CPN0700A	4	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire	4 500	
EPN11	CPN0700A	3	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire		2 250

#### Article 4 - Validité de la présente décision

La présente décision tarifaire complète la décision tarifaire 2024 - 39 - AG du 4 avril 2024.

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 10 septembre 2024



L'administratrice générale

**DECISION N° 2024 – 108 AG  
portant délégation de signature  
à la directrice nationale des usages du numérique**

**L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,  
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON,  
Vu le règlement intérieur du Cnam,  
Vu la délibération du comité technique d'établissement du 29 novembre 2018 portant sur la modification de l'organigramme de la direction nationale du numérique,  
Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2019 portant délégations du CA à l'administrateur général du Cnam,  
Vu la décision n° 14-05 AG du 30 janvier 2014, portant création de la direction nationale du numérique (DNN),  
Vu la décision n° 2024-1435 DRH du 12 septembre 2024, portant nomination de la directrice nationale des usages du numérique,

**DÉCIDE :**

**Article 1 – Désignation du délégataire**

**Madame Sophie GUICHARD**, directrice nationale des usages du numérique, reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, dans les conditions décrites aux articles suivants.

**Article 2 – Engagement de la dépense**

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros (90 000 € HT), le responsable désigné à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité de la direction nationale des usages du numérique, quels qu'en soient la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereaux de régie d'avances, etc.).

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative aux procédures de marchés publics.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers, les engagements de dépenses d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées au recrutement des personnels, sous réserve des dispositions prévues à l'article 5 infra.

**Article 3 – Certification du service fait et autres actes d'exécutions**

La responsable désignée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision reçoit délégation à l'effet de :

- certifier le service fait relatif aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par la direction nationale des usages du numérique,
- signer les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous son autorité, sous forme de vacations, d'heures supplémentaires ou complémentaires (administratives, techniques et d'enseignement), les états liquidatifs de gratifications de stage.

La responsable désignée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.

**Article 4 – Ordres de mission**

La responsable désignée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités de la direction nationale des usages du numérique,
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités de la direction nationale des usages du numérique.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

**Article 5 – Conventions de stage**

La responsable désignée à l'article 1<sup>er</sup> reçoit délégation à l'effet de signer les conventions de stage ainsi que les décisions de gratifications de stage établies à l'occasion de l'accueil de stagiaires au sein de son entité de rattachement.

**Article 6 – Date d'effet**

La directrice nationale des usages du numérique et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 13/09/2024

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

Madame la directrice nationale des usages du numérique

Copie à :

Monsieur l'agent comptable

Monsieur le directeur général des services

Monsieur l'adjoint de l'administratrice générale en charge du développement, des partenariats et des relations extérieures

Madame la directrice des ressources humaines

Madame la directrice des affaires financières

**Décisions émanant de de la direction nationale des  
formations (DNF)**

**NOTE DE REGLEMENT N° 2024-13/DNF**

Portant modification à la note de règlement n° 2024-11/DNF du 4 septembre 2024,  
relative aux mesures transitoires concernant le diplôme d'ingénieur du Cnam  
en Hors Temps de Travail à partir du 1er septembre 2024

**Objet de la réforme :**

Les mesures transitoires détaillées ci-après ont pour objet de faciliter le passage progressif de l'ancienne maquette (celle en cours jusqu'au 31 août 2024) à la nouvelle, **qui sera mise en œuvre pour tous les nouveaux entrants à partir du 1er septembre 2024.**

Ces mesures détaillent le planning d'application progressif des règles de validation des UE/UA de l'ancienne maquette dans la nouvelle **pour les élèves déjà admis à l'Ecole d'ingénieur.**

**Mesures transitoires des anciennes aux nouvelles maquettes H.T.T.**

- **“Information et communication pour l'ingénieur” - Oral probatoire (6ECTS) :**

A partir du 1er septembre 2024, l'unité d'enseignement «Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire» (6 ECTS) est scindée en deux unités d'enseignement distinctes (UEs) :

- ✓ **Information et communication scientifique (3 ECTS)**
  - UE obligatoire pour l'admission à l'EICnam
  - Équivalence possible par l'unité d'enseignement ETRI02 “Communication et information scientifique” (3 ECTS)
- ✓ **Information et communication pour l'ingénieur – Oral probatoire (3 ECTS)**
  - Spécifique à chaque spécialité ou à chaque parcours de spécialité de formation d'ingénieur

- **ENG210 – Ingénieur de demain (6ECTS) :**

A partir du 1er septembre 2024, l'unité d'enseignement ENG210 devient obligatoire.  
Si les 18 ECTS SHES sont validées, avec ou sans ENG210 avant le 1er septembre 2024, les 18 ECTS sont conservés.

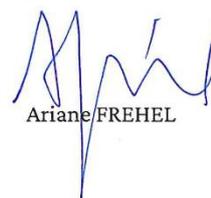
.../...

- **Mémoire ingénieur HTT :**

- 1/ Pour les nouveaux entrants, le candidat passe sur la nouvelle maquette, le mémoire ingénieur HTT comptera pour 39 ECTS et l'UATN01 - Activités liées à l'International (3 ECTS) devra être validée.
- 2/ Pour les élèves admis à l'Ecole d'ingénieurs avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le candidat reste sur l'ancienne maquette et le mémoire ingénieur HTT comptera pour 42 ECTS.

**Fait à Paris, le 25 septembre 2024**

Pour l'Administratrice générale empêchée,  
et par délégation,  
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tel 01 40 27 28 23

fax 01 40 27 28 29

2

## **Actes publiés à titre informatif**

## DECISION N° 2024-100-AG

### portant désignation des représentants des personnels des bibliothèques, personnels de documentation et personnels de magasinage du groupe 3 au sein de la commission paritaire d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers

#### L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le Code de l'éducation,  
VU le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,  
VU le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur et, notamment, l'article 18,  
VU le règlement intérieur du Cnam,  
VU la décision n°11-05AG du 6 octobre 2011 instituant au Conservatoire national des arts et métiers une Commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des agents titulaires,  
VU les procès-verbaux du tirage au sort des représentants des personnels des bibliothèques, personnels de documentation et personnels de magasinage du groupe 3 en date du 18 décembre 2022,  
VU le refus des agents de catégories B tirés au sort du 18 décembre 2022 dans le cadre des représentants des personnels des bibliothèques, personnels de documentation et personnels de magasinage du groupe 3 et sollicités pour siéger à la commission paritaire d'établissement,  
VU le procès-verbal du tirage au sort pour les personnels des bibliothèques, personnels de documentation et personnels de magasinage du groupe 3 de la catégorie B en date du 17 juillet 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Sont désignés par voie de tirage au sort en qualité de représentants des personnels des bibliothèques, personnels de documentation et personnels de magasinage du groupe 3 au sein de la commission paritaire d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers :

Catégorie	Représentants titulaires	Représentants suppléants
A	Mme Cécile FORMAGLIO	Mr Guillaume DELCOURT
B	Mr Eric SOUTIL	Mr Laurent CAPPELLETTI
C	Mme Laure-Marie EPHESTION	Mme Fiona PARROT

**ARTICLE 2** Le directeur général des services et la directrice des ressources humaines sont chargés de l'exécution de la présente décision. Celle-ci fait l'objet d'une notification aux personnes concernées et d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement pour information.

Fait à Paris, le **17 SEP. 2024**

L'administratrice générale  
Pour l'administratrice générale  
et par délégation

**Florian CAHAGNE**  
Directeur général des services  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

#### Notification :

- Représentants de l'administration à la commission consultative paritaire
- Représentants du personnel à la commission consultative paritaire

#### Diffusion :

- Monsieur le directeur général des services Madame la directrice des ressources humaines
- Les organisations syndicales du Cnam